REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Arrondissement de Rodez

Commune
du Monastere

REPUBLIQUE FRANCAISE

-o-o-o-o-o-

COMMUNE LE MONASTERE

-o-o-o-o-o-

Arrêté N° 97-2022

Objet : désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Maire

- Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;
- Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;
- Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municpaux ;
- Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1er novembre 2022 au plus tard ;

ARRÊTE

Article 1er :
Madame Marie DURAND, adjointe au maire, est désignée correspondante incendie et secours.

Article 2 :
La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Article 3 :
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :
- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 4 :

Le maire est chargé de l'éxécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet du département au titre du contrôle de légalité ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Article 5 :
Cet arrêté sera publié dans le régistre des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé.

Fait à Le Monastère, le 24 octobre 2022.

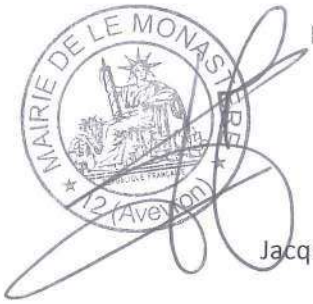

Le Maire,

Jacques MONTOYA.

Transmis en Préfecture
par voie dématérialisée le : 26 OCT. 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 26 OCT. 2022

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation correspondant incendie et secours

Date de décision: 24/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 26/10/2022

Numéro de l'acte : 972022

Identifiant unique de l'acte : 012-211201462-20221024-972022-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1 .7
Libertés publiques et pourvoirs de police
Police municipale
autres

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 97-2022 désignation correspondant incendie secours.doc (99_AR-012-211201462-20221024-972022-AR-1-1_1.pdf)